

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 JUIN 2024

Délibération n° 2024-06-03

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/05/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/05/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Vincent BAUDONNE ; Cyril DURU ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

Serge ARLA a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 06 juin 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 04 juin 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à Alain CALIOT en date du 05 juin 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 05 juin 2024
Jean-Yves PLUMET

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Demande d'attribution du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire.

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'à l'occasion du Budget primitif 2024, le Conseil Départemental a adopté la dotation du Fonds d'Équipement des communes pour le canton du Seignanx.

À ce titre, il est demandé aux communes du Seignanx de présenter une demande de subvention pour des travaux ou des acquisitions prévus dans le cadre de leur budget 2024.



Madame le Maire indique que, dans le budget 2024 de la commune, une prévision budgétaire est inscrite pour l'acquisition de matériel et mobilier pour le nouveau groupe scolaire à hauteur de 110 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper en matériel et mobilier le nouveau groupe scolaire,

CONSIDÉRANT le coût estimatif de l'ensemble de ces matériels et mobiliers (110 000€ TTC) et la possibilité de solliciter le Fonds d'Équipement des Communes à hauteur de 33 000 euros au titre de ces matériels et mobiliers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; David PERRIARD ; Mylène LARRIEU ; Alain CALIOT et Maya VALLART),

DÉCIDE

ARTICLE 1. De solliciter l'attribution du Fonds d'Équipement des Communes 2024, à hauteur de 33 000 € pour participer au financement du matériel et mobilier pour équiper le nouveau groupe scolaire.

ARTICLE 2. D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette attribution.

ARTICLE 3. De charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes,

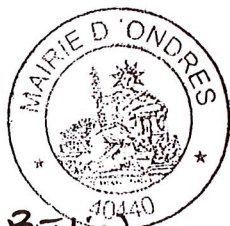
ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 07 juin 2024,
Le Maire,



Éve PELIN
Maire d'ONDRES

Acte rendu exécutoire le M / 06 / 2024

- après télétransmission électronique le M / 06 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le M / 06 / 2024